

**ANNEXES DE L'ARRETE DU 15 OCTOBRE 2012**

*portant création du certificat de spécialisation « environnement numérique et réseaux » associé aux spécialités et mentions du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport publié au JO du 30/10/12*

**ANNEXE I  
REFERENTIEL PROFESSIONNEL**

Les différents éléments descriptifs du référentiel professionnel du certificat de spécialisation « environnement numérique et réseaux » sont précisés dans les arrêtés portant création des spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) et des mentions du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS).

Toutefois, il convient de compléter cette description par les éléments suivants :

**I- Descriptif complémentaire du métier**

Le titulaire du certificat de spécialisation « environnement numérique et réseaux » est amené à encadrer dans la spécialité ou mention de son diplôme, différents types de publics et à répondre aux besoins des structures afin que celles-ci disposent d'acteurs capables de développer leur environnement numérique et leur utilisation des réseaux.

Il exerce en :

- associations sportives ;
- associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- collectivités territoriales ;
- organismes de vacances ;
- centres labellisés d'entraînement ou pôles ;
- comités d'entreprise ;
- établissements publics ;
- entreprises ;
- accueils collectifs de mineurs.

**II- Fiche descriptive d'activités complémentaires**

Le titulaire du certificat de spécialisation « environnement numérique et réseaux » :

- **utilise des environnements numériques et les adapte au projet de l'activité ou de la structure :**
- il identifie les besoins de la structure en environnement numérique ;
- il établit un cahier des charges clarifiant les objectifs visés par l'environnement numérique ;
- il propose et fait valider par sa structure les modalités de création et/ou d'évolution envisagées d'un environnement numérique ;

- il anime ou pilote l'environnement numérique ;
- il évalue l'impact pour sa structure au regard du cahier des charges ;
- **appréhende, en tant qu'acteur éducatif, la notion d'identité numérique :**
- il identifie et permet la compréhension des enjeux historiques, sociaux et économiques de l'internet ;
- il participe à la construction et la gestion de l'identité numérique de sa structure ;
- il prend en compte les droits et devoirs relatifs à l'usage de l'environnement numérique dont droit d'auteur, droit à l'image et licence de diffusion ;
- il prévient les risques liés à l'usage des environnements numériques.
- **exploite les ressources de l'internet et des réseaux sociaux dans le cadre de ses missions éducatives :**
- il sait trouver les informations en lien avec sa spécialité ou sa mention ;
- il conçoit un système de veille personnel et organise un système de veille collectif ;
- il sait classer et vérifier les ressources multimédias en rapport avec sa mission pédagogique ;
- il propose des supports de diffusion pertinents.
- **constitue une boîte à outils numériques adaptée au projet de la structure (logiciels, outils collaboratifs et participatifs) :**
- il mobilise des outils multimédias au service d'un projet dans les champs du sport, de l'animation socio-éducative ou de l'information jeunesse ;
- il favorise l'utilisation des outils numériques dans les situations liées à son activité sportive, socio-éducative ou culturelle ;
- il met en œuvre des actions permettant au public d'expérimenter l'activité en réseau et les terminaux nomades ;
- il évalue les effets induits par l'utilisation de ces outils.

- OI 2.2 EC d'identifier et prévenir les risques associés à l'environnement numérique ;
- OI 2.3 EC d'inciter le public à s'exprimer sur les environnements numériques ;
- OI 2.4 EC d'anticiper les besoins de modération associés aux expressions numériques.

#### **UC3 OTI : EC d'exploiter les ressources de l'internet et des réseaux sociaux dans le cadre de ses missions éducatives**

- OI 3.1 EC de mobiliser des outils multimédias et les réseaux sociaux au service du sport, de l'animation socio-éducative ou de l'information jeunesse ;
- OI 3.2 EC de produire des ressources multimédia ;
- OI 3.3 EC de partager l'utilisation des outils numériques dans les situations éducatives au sein de sa structure ;
- OI 3.4 EC d'évaluer l'évolution de l'usage d'outils numériques liée à son action.

## **ANNEXE II REFERENTIEL DE CERTIFICATION**

### **UC1 OTI : EC de construire un environnement numérique au service d'un projet d'activité ou de structure**

- OI 1.1 EC d'identifier les besoins en matière d'environnement numérique ;
- OI 1.2 EC de proposer des supports numériques de diffusion pertinents ;
- OI 1.3 EC d'animer ou piloter la construction ou le développement d'un environnement numérique adapté ;
- OI 1.4 EC de participer ou piloter la construction et la gestion de l'identité numérique de sa structure ;
- OI 1.5 EC d'évaluer l'usage de l'environnement numérique par sa structure.

### **UC2 OTI : EC de mettre en œuvre des axes de communication adaptés aux besoins des publics concernés**

- OI 2.1 EC de prendre en compte les droits et devoirs relatifs à l'usage de l'environnement numérique dont les droits d'auteur, le respect de la net-étiquette, les licences ;